



Centre du Film sur l'Art

16^E FESTIVAL DU FILM SUR L'ART

Du 17 au 20 novembre 2016

RÈGLEMENT DU CONCOURS

L'iselp et le Centre du Film sur l'Art vous invitent à participer au 16e Festival du Film sur l'Art qui encourage la création documentaire sur l'art en Belgique.

Article 1

Dans le cadre du Festival du Film sur l'Art, deux prix seront décernés, récompensant chacun un documentaire :

- le prix Découverte SCAM d'une valeur de 1.250 EUR (TTC)
 - le prix du Film sur l'Art d'une valeur de 2.000 EUR (TTC) remis par L'iselp et le Centre du Film sur l'Art.
- Une bourse d'un montant de 1250 € sera accordée par la Fédération Wallonie-Bruxelles et récompensera le meilleur projet de documentaire sur l'art remis par un étudiant francophone ou un jeune cinéaste de maximum 30 ans. Le Centre Vidéo de Bruxelles (CVB) proposera un accompagnement de production au projet du lauréat. Cette bourse fera l'objet d'un appel distinct.

Article 2

Le concours est ouvert à tout participant belge ou étranger.

Seront sélectionnés les films sur l'art ayant un lien avec la Belgique (artiste belge, réalisateur belge, production belge).

Les œuvres soumises au concours devront avoir été finalisées après le 1er janvier 2015.

Aucune limite n'est fixée concernant la durée du film.

Le prix Découverte-SCAM est réservé aux étudiants inscrits dans une école de cinéma au moment de la réalisation du film, ou aux réalisateurs âgés de 30 ans maximum.

Le prix du Film sur l'Art s'adresse aux réalisateurs de plus de 30 ans.

Article 3

Chaque participant soumettra un ou plusieurs films grâce un lien de visionnement ou sur un support matériel (trois copies DVD par film) qui seront envoyés par voie postale ou déposés en main propre à l'adresse suivante :

Festival du Film sur l'Art – Centre du Film sur l'Art – 19 F Avenue des Arts - 1000 Bruxelles

L'inscription est entièrement gratuite, seul l'envoi postal sera aux frais du participant et sous sa responsabilité. Le dépôt sera accompagné de :

- 1) un CV du réalisateur et une fiche descriptive du film
- 2) une sélection de trois images tirées du film (fichiers numériques en haute définition), qui pourront être utilisées librement lors de la communication du festival
- 3) le formulaire de participation complété en version numérique ou papier

À l'issue du festival, les DVD soumis au concours seront conservés et archivés au centre de documentation de L'iselp ainsi qu'au Centre du Film sur l'Art. Les copies ne seront donc pas restituées aux participants, mais les droits de diffusion restent attachés au producteur(s) ou auteurs(s).

Par l'envoi de son film, le réalisateur souscrit entièrement au règlement du concours.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 11 juillet 2016.

Article 4

Une présélection sera opérée par un comité constitué pour moitié de spécialistes en art et pour l'autre en cinéma. Les résultats seront annoncés par mails à tous les participants, au début du mois de septembre 2016.

À l'issue de cette sélection, les films retenus dont la langue originale n'est ni le français ni l'anglais devront être sous-titrés dans une de ces langues par leur(s) auteur(s).

Article 5

Les films sélectionnés seront projetés durant le Festival du Film sur l'Art du 17 au 20 novembre 2016.

Ils seront soumis à un jury dont la composition sera communiquée au moment de l'annonce de la présélection.

Le Prix Découverte SCAM ne peut être scindé.

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer un ou les deux prix.

La décision du jury est prise à la majorité simple, et est souveraine.

À l'issue de la dernière projection et après délibération, le jury annoncera le palmarès.

Article 6

Le montant du prix sera remis début 2017 au réalisateur.

Le film ayant obtenu le Prix du film sur l'art entrera au catalogue du Centre du Film sur l'Art qui en assurera ainsi une meilleure visibilité.

Article 7

Les réalisateurs et producteurs des films renoncent à leurs droits, exclusivement durant la durée du festival et dans son cadre. Des extraits et visuels pourront être utilisés à des fins promotionnelles concernant le festival et les activités de L'iselp et du Centre du Film sur l'Art de l'année en question.

Responsables

Adrien Grimmeau / a.grimmeau@iselp.be

Sarah Pialeprat / cfa@scarlet.be / +32 (0)2/ 217 28 92

Date limite de dépôt des dossiers : 11 juillet 2016

FORMULAIRE DE PARTICIPATION

Coordonnées de la personne de contact :

Prénom, Nom :
Adresse mail :
Numéro de téléphone :

Coordonnées du réalisateur :

Prénom, Nom :
Date de naissance :
Adresse mail :
Numéro de téléphone :

Le film :

Titre :
Année de production :
Durée :
Producteur(s) :
Format de l'image (16/9, 4/3, etc) :

Langue et sous-titres :

Répond aux critères du Prix Découverte / Prix du Film sur l'Art (barrer la mention inutile)

Résumé (de 150 à 350 signes) :

Je soussigné(e)

Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours Festival du Film sur l'Art organisé par L'iselp et le Centre du Film sur l'art et être en accord avec toutes ses clauses.

Signature